



BREVET D'INVENTION.

Gr. 11. — Cl. 4.

N° 860.155

Appareil lance grenade et autres.

M. Antoine Félix TAILLANDIER résidant en France (Loire).

Demandé le 14 juin 1939, à 9^h 30^m, à Saint-Étienne.

Délivré le 24 septembre 1940. — Publié le 8 janvier 1941.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Le lancement à la main d'une grenade, projectile ou autre objet quelconque est forcément d'une portée limitée. Pour l'augmenter on a muni certains fusils d'un dispositif lance-grenades et on a créé des appareils spéciaux, mais utilisant généralement la déflagration d'une charge de poudre pour engendrer l'effort nécessaire de lancement.

Le bruit de l'explosion, si sourd soit-il, éveille l'attention et permet le repérage de l'emplacement de l'appareil de lancement.

La présente invention a pour objet un appareil permettant de lancer, sans aucun bruit, une grenade, projectile ou autre objet similaire.

Il est caractérisé en ce qu'il comporte un cordon élastique dont les deux extrémités, écartées l'une de l'autre, sont solidaires chacune d'un point fixe, tandis qu'en son milieu est fixée une sorte de poche dans laquelle se place le projectile ou l'objet à lancer, de telle sorte que si, par une traction exercée sur la poche, on tend le cordon élastique, sa brusque détente, comme celle d'une fronde par exemple, projette au loin le projectile contenu dans la poche.

Cet appareil, quoique d'une solidité à toute épreuve, peut être très léger et peu encombrant, ce qui en facilite le transport.

Il permet de donner à un projectile, comme

une grenade, une vitesse initiale suffisante pour la rendre pratiquement invisible pendant la première partie de son trajet à un observateur attentif, placé à proximité.

Au point de vue sportif, cet appareil peut être employé pour le lancement d'objet quelconque.

De toute façon, l'invention pourra être bien comprise en se reportant à la description et au dessin ci-annexé montrant une forme de réalisation de l'invention.

Fig. 1 montre l'appareil lance-grenade.

Fig. 2 montre un support orientable pour la fixation des extrémités du cordon élastique.

Fig. 3 montre une règle graduée, destinée à déterminer, approximativement, la portée de l'appareil.

Fig. 4 et 5 montrent deux modes d'utilisation de l'appareil.

Selon l'invention, l'appareil comporte un cordon élastique qui peut être formé de deux brins 2 et 3. Deux de leurs extrémités sont réunies entre elles par l'intermédiaire d'une sorte de poche 4, par exemple en cuir plein ou ajouré.

Pour le lancement d'un projectile, on peut opérer comme suit (fig. 5) :

Deux aides 5 et 6 prennent chacun une des extrémités libres 7 et 8 du cordon 60

Prix du fascicule : 10 francs.

élastique et les tiennent solidement. La grenade 9 à lancer est placée dans la poche 4 et y est maintenue au moyen d'une petite attache 10 (fig. 1) qui peut être élastique et 5 que l'on passe sur elle. Le tireur 11 (fig. 5) ayant saisi la poignée 12 (fig. 1) et tenant le brin libre 13 de l'attache 10, exerce une traction dans le sens de la flèche 14 pour tendre le cordon élastique 2 et 3.

10 Quand il lâche la poignée 12 et l'attache 10, la brusque détente du cordon agissant comme celle d'une fronde, provoque le lancement de la grenade 9 qui atteint aisément 150 mètres sans que cette limite puisse être 15 considérée comme une distance maxima.

Si l'on ne dispose pas d'aides, les extrémités 7 et 8 peuvent être fixées chacune à un piquet tel que 15 (fig. 4) convenablement planté dans la paroi 16 de la tranchée.

20 Au lieu de deux piquets distincts, qui pour orienter le tir exigent leur déplacement, on peut employer un support orientable comme celui montré fig. 2.

Il comporte un piquet de fixation 17, que 25 l'on plante dans le sol et une sorte de fourche à deux branches 18 et 19 pivotant autour d'un tourillon 20.

Les extrémités 7 et 8 du cordon étant respectivement fixées aux branches 18 et 19, on 30 peut, pour tirer, orienter l'appareil dans la direction choisie.

Toutefois, pour la commodité du tir, on peut limiter, par un dispositif quelconque, les possibilités d'orientation du support mobile 35 21 des deux branches 18 et 19.

Enfin, en combinaison avec l'appareil lance-grenade, on peut encore employer une règle graduée 22 (fig. 3) qui permet de repérer la tension à donner au cordon élastique en fonction de la portée. 40

Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite pas à la seule forme de réalisation décrite et en embrasse, au contraire, toutes les variantes, en particulier celles où le cordon élastique 45 serait en un seul brin ou bien encore remplacé par des ressorts ou tout autre organe élastique.

RÉSUMÉ :

1° Appareil lance-grenade ou autres, caractérisé en ce qu'il comporte, de préférence, un cordon élastique dont les deux extrémités sont solidaires chacune d'un point fixe, tandis qu'en son milieu est fixée une sorte de poche 50 où se place la grenade ou autre projectile, 55 dont le lancement est obtenu par la brusque libération de l'organe élastique préalablement tendu;

2° Appareil tel que spécifié en 1°, employé en combinaison avec un support orientable, 60 en forme de fourche à deux branches, à chacune desquelles est fixée l'une des extrémités du cordon élastique;

3° A titre de produit industriel nouveau, tout appareil de lance-grenade ou autre, com- 65 portant application de semblables dispositions.

Antoine Félix TAILLANDIER.

Par procuration .

Cabinet GERMAIN et MAUREAU.

Fig. 1

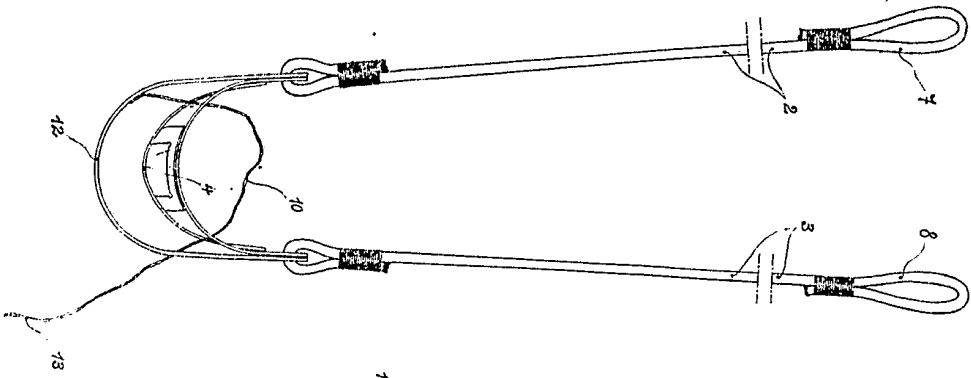


Fig. 2

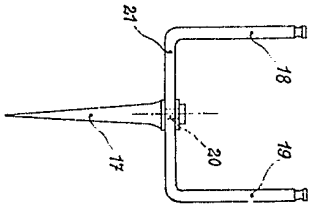


Fig. 3

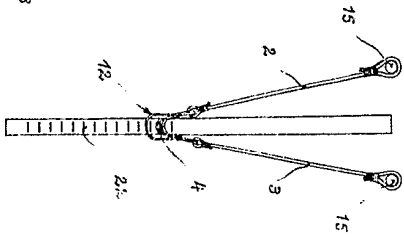


Fig. 4

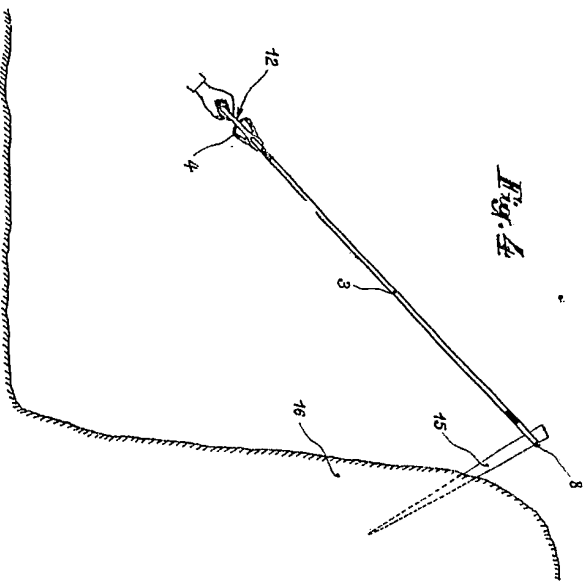


Fig. 5

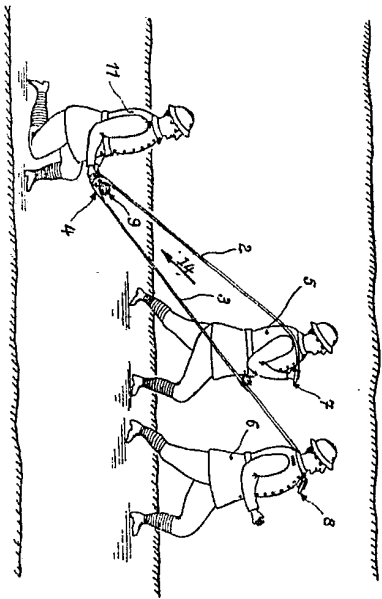


Fig. 1

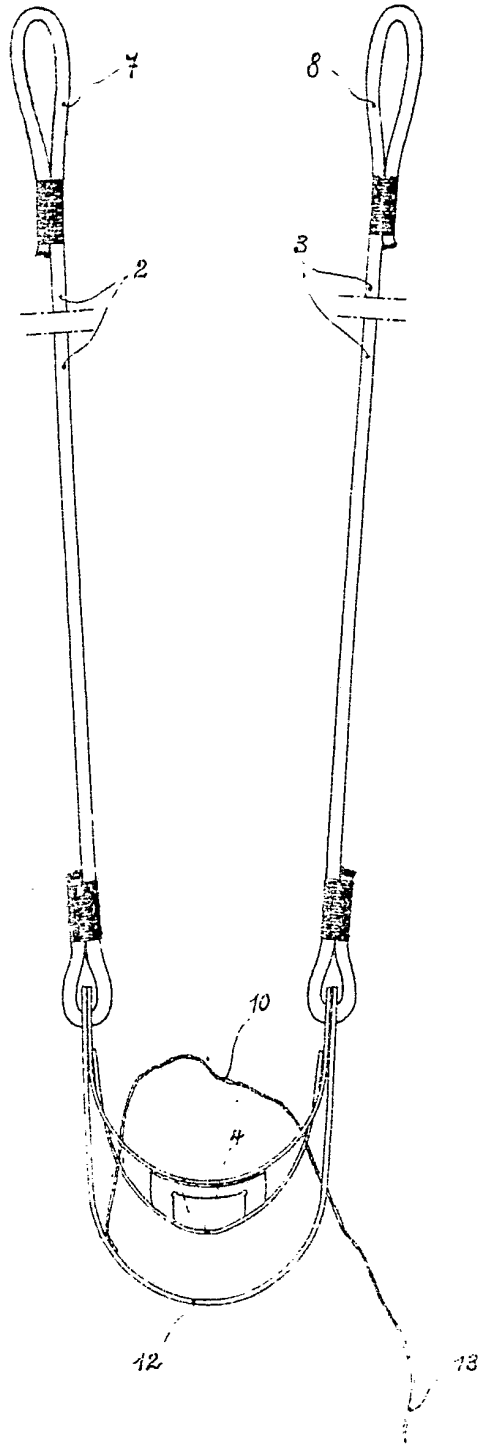


Fig. 2

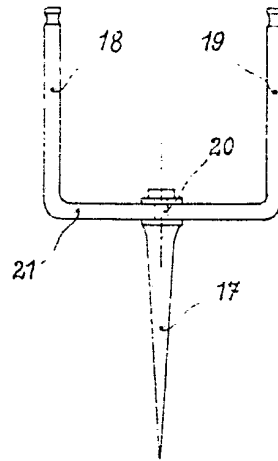


Fig. 3

